

# BILAN SUR LA TABLE D'ACTION SUR LES STAGES.

Préparé pour l'assemblée générale du 23 octobre 2014

## Récapitulatif des événements depuis le printemps

En avril dernier, l'assemblée générale de l'ADEESE adoptait plusieurs orientations pour l'année à venir, dont la suivante : *Améliorer les conditions de vie des étudiant-es en éducation en obtenant des compensations financières pour les étudiant-es en situation de stage obligatoire.* C'est sur cette base que le conseil exécutif a élaboré plusieurs axes de travail durant l'été, dont le principal était la création d'une table de concertation permettant à davantage d'associations étudiantes du secteur de l'éducation de se réunir et discuter de l'enjeu à l'échelle nationale.

Cette première rencontre de table s'est tenue le 30 août 2014, à l'UQAM. Cet événement a pu se réaliser grâce à l'initiative de l'exécutif de l'ADEESE et de la CADEUL (Université Laval). Il a permis de créer un premier contact avec plusieurs associations modulaires et facultaires en enseignement de Sherbrooke, Québec et Montréal, de même qu'avec des associations de campus éloignés tels que Chicoutimi et Rimouski. À cette occasion, plusieurs résolutions de principe ont été adoptées, notamment les objectifs de la table et la volonté commune de travailler sur une campagne pour la revalorisation de la profession enseignante. Le libellé exact est disponible au local associatif. De plus, les associations ont convenu d'un nom pour la campagne, soit CRAIES pour Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires des étudiantes et étudiants d'éducation en stage.

Le 24 septembre dernier, l'ADEESE adoptait en assemblée générale un libellé de campagne sur les stages rémunérés. Suite à cette position, la proposition suivante a été adoptée :

*Que l'ADEESE collabore avec la table d'actions sur les stages en éducation.*

*Que l'ADEESE monte un argumentaire solide pour défendre le point de vue de la rémunération auprès de la table d'action ;*

*Que l'ADEESE l'expose avec vigueur auprès de la table.*

*Que, le cas échéant, si l'ADEESE ne réussit pas à rallier les autres partenaires de la table d'actions, que l'ADEESE consulte l'Assemblée générale sur les suites de sa participation à la table.*

Cette position permettait de statuer sur la position distincte de l'ADEESE par rapport aux autres acteurs et actrices de la table, lesquels partagent une position de sur la compensation financière. C'est ce mandat que la délégation de l'ADEESE est allé à la table, le lundi 13 octobre, à Québec.

## Table d'action du 13 octobre

Le 13 octobre, c'était majoritairement les mêmes associations qui étaient présentes qu'à la première table d'action, à la différence qu'il y avait plus de personnes présentes dans les délégations de Québec. À noter aussi qu'il y avait aussi une étudiante du programme d'enseignement de la danse à l'UQAM. Sa participation faisait suite aux différentes représentations effectuées par l'exécutif à la recherche de personnes inscrites dans les programmes d'enseignement ne se trouvant pas dans la Faculté d'éducation de l'UQAM.

Sur la question de la rémunération, la position fut défendue avec vigueur, tel que mandaté par l'Assemblée générale. Nous avons noté que plusieurs associations avaient des positions pour la

compensation financière, d'autres pour la rémunération, mais celles-ci étaient minoritaires. Globalement, les arguments défendus pour garder le principe de rémunération étaient :

- les étudiant-es stagiaires sont encore en formation et on pourrait difficilement arguer qu'ils et elles réalisent un travail par ce fait ;
- les commissions scolaires ne sont pas intéressées à devoir s'engager dans une voie de rémunération qui serait coûteuse et administrativement complexe
- un système de bourse serait plus positif dans l' « opinion publique » qu'une demande de rémunération.

Après ce débat dont nous connaissons le résultat, une motion a été adoptée sur le principe de demander au gouvernement de créer une bourses ministérielle, administrée par les universités, et dont le montant serait équivalent, selon le nombre d'heures de prises en charge prescrit pour le stage. Ainsi, nous considérons que même si la position d'un principe de rémunération n'a pas été adoptée, tous s'accordaient pour dire que le taux horaire et la présence en classe devait constituer une composante du calcul pour déterminer le montant de la bourse.

De plus, les associations présentes ont alors demandé à la FEUQ, observatrice à la table, de faire un topo sur les données brutes extraites de la récente enquête *Sources et mode de financement des étudiants universitaires*. À ce moment, les associations ont constaté que les données de sources et ne servaient que partiellement l'argumentaire à développer. En effet, plusieurs associations de région avaient préalablement signifié les difficultés vécues par des stagiaires en situations de double loyer ou de déménagement préalable au stage. Ces éléments augmentaient les dépenses des étudiant-es stagiaires. Or, les dépenses différenciées entre étudiant-es stagiaires et non-stagiaires ne semblaient pas corroborer avec cette réalité. L'enquête de la FEUQ semblait au contraire montrer que les dépenses d'un-e stagiaire sont moindres que celles d'un étudiant non-stagiaire.

Au contraire, ce ne sont pas tant les dépenses que les revenus qui marquent une différence dans le budget d'un stagiaire. Les heures passées sur le lieu de stage l'empêchent de travailler ailleurs (évidemment). C'est en vertu de ce constat que la délégation de l'ADEESE est revenue à la charge pour rendre compte que la position théorique de la rémunération pouvait tout-à-fait se concrétiser de manière pratique dans un système de bourse géré par les universités et comblant les difficultés financières des stagiaires selon le nombre d'heures de prises en charge prescrit par les caractéristiques du stage.

En fin de journées, les associations ont convenu de lever le table et de réunir à nouveau d'ici les 4 à 6 prochaines semaines.

### Retour sur la table et recommandations de l'exécutif

Depuis l'adoption d'une position de rémunération, plusieurs démarches de recherche de même que la dernière position adoptée à la CRAIES rend compte non seulement de la possibilité théorique du concept de rémunération<sup>1</sup>, mais aussi de son application tangible dans un système de bourse universitaire. En effet, qui, mieux que les universités, peut accorder une valeur au temps de prise en charge prescrit par, par exemple, les plans de cours des stages.

---

1 Alors que plusieurs craignaient que le concept de rémunération soit nécessairement lié au fait d'avoir un employeur, ce qui mènerait à faire reposer plus de responsabilités sur les épaules du stagiaire, les quelques recherches effectuées ne semblent pas le démontrer. Une recherche légale plus exhaustive sera nécessaire, toutefois, pour le confirmer.

En analysant quelques cours de divers baccalauréats à la faculté d'éducation à l'UQAM, nous avons considéré pertinent de poser la revendication de rémunération de manière à la concrétiser dans la réalité du stage, c'est-à-dire d'exprimer cette réalité en terme d'heures de prises en charge et de pourcentage de tâches effectués. Ainsi, plusieurs stages uqamiens et commandés par d'autres universités font mention de la prise en charge faite par le stagiaire. Reprenant les termes utilisés lors d'interventions entendues en assemblée générale le 24 septembre, le « travail » réalisé dans la classe durant le stage se doit d'être valorisé, autant que le « travail » d'un stagiaire en informatique ou en génie. Le reconnaissance de ce travail par un employeur importe moins que son acceptation par toute autre institution, telle que l'université qui le prescrit, par exemple.

En ce sens, il semble logique que la prescription d'un certain nombre de jours de prises en charge (ou d'un pourcentage de tâche) par le programme universitaire soit le barème minimal à reconnaître en tant que travail réalisé par le stagiaire. Au-delà du travail réel réalisé par le stagiaire à travers la graduation de sa prise en charge, le conseil exécutif estime que la reconnaissance du minimum est nécessaire. Enfin, pour appliquer un logique de valorisation du travail, nous estimons que le calcul de la bourse pour un étudiant en éducation devrait se baser sur le nombre d'heures de prises en charge prescrites et calculés aux taux du salaire minimum, soit 10,35 \$ à l'heure actuelle. Ainsi, un étudiant qui réaliserait un baccalauréat en éducation se verrait attribuer un montant égal au total des heures de prises en charges commandées par sa formation au taux ci-haut mentionné. Bien que les difficultés du stagiaire résultent principalement du salaire qu'il ne reçoit pas de son travail régulier hors-stage, nous croyons difficile de légitimer autre chose que son travail en stage, si nous souhaitons théoriquement valoriser la profession enseignante.

Enfin, nous présentons ici quelques proposition qui permettront à l'exécutif à la fois d'enclencher la campagne au local et de faire valoir nos positions à la CRAIES.

**Que l'ADEESE maintienne sa participation à la CRAIES, en y faisant valoir les différentes manières d'appliquer le principe de rémunération et de valorisation du travail des stagiaires.**

**Que l'ADEESE travaille à ce que la demande officielle de la CRAIES soit : un montant équivalent aux heures de prises en charge prescrites au stagiaire, calculé selon le salaire minimum et indexable ;**

**Que l'ADEESE soit mandatée de chiffrer cette demande à l'échelle uqamienne.**

**Que l'ADEESE forme et finance un comité de mobilisation large panuqamien, permettant aux stagiaires en éducation d'autres facultés de participer à la campagne pour la rémunération des stages.**